

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1044

Artikel: La modernité de la démocratie directe
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020886>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

20 juin 1991 - n° 1044
Hebdomadaire romand
Vingt-huitième année

La modernité de la démocratie directe

A en croire de nombreux commentateurs et Otto Stich lui-même, le *non* du peuple et des cantons au projet de réforme des finances fédérales aurait sonné le glas de la démocratie helvétique ou l'aurait plongée pour le moins dans une crise grave. S'il fallait encore une preuve de l'essoufflement des droits populaires, la votation du 2 juin l'a donnée de manière éclatante: voilà un projet d'importance, fruit d'un compromis entre les partis gouvernementaux, coulé par quelque 17% du corps électoral sous l'influence d'une campagne de propagande démagogique. Une caricature de participation démocratique.

Nous l'avons vu, la critique des droits populaires ne date pas d'aujourd'hui (DP n° 1043). Dès leur introduction, le référendum et l'initiative ont subi les assauts de ceux qui camouflaient leur crainte de partager le pouvoir derrière le souci de l'avenir de l'Etat fédéral.

Aujourd'hui la contestation redouble et se pare des couleurs de la modernité. Les droits populaires ? Une trouvaille institutionnelle certes originale, qui a permis la cohabitation sous un même toit fédéral de régions linguistiques, de communautés religieuses et de groupes politiques différents et peu habitués à recevoir des ordres d'une lointaine capitale, qui a contribué à la cohésion d'un Etat somme toute fragile à ses origines.

Mais voilà que les inconvénients prennent le dessus. Le consensus n'engendre plus que de molles solutions adoptées après d'interminables débats où dominent la défense d'intérêts particuliers et les slogans réducteurs. Alors que l'importance et l'urgence des problèmes à résoudre exigent aujourd'hui des réponses claires et rapides. Et des voix se font entendre qui vantent les mérites du régime parlementaire: un gouvernement qui peut s'appuyer sur une majorité pour réaliser son programme sans crainte constante d'un désaveu et des citoyens libres de changer l'équipage à l'échéance électorale. Les nécessi-

tés de la construction européenne donnent bien sûr un poids supplémentaire à ce discours modernisateur. Le résumé est cavalier mais reflète assez bien, je crois, l'état d'esprit de ceux, peu nombreux encore, qui réclament à haute voix l'adaptation des institutions helvétiques et de ceux qui n'en pensent pas moins.

Le modèle proposé est hélas obsolète. Sous son apparence de rationalité, il n'offre pas aux citoyennes et aux citoyens des choix plus clairs; les programmes, une fois les élections passées, perdent rapidement leur validité: les électeurs allemands en savent quelque chose, eux qui ont choisi Helmut Kohl sur sa promesse de ne pas augmenter les impôts; les électeurs français également qui ont élu en 1981 le candidat Mitterand, garant du gel du programme nucléaire. Et que dire de l'influence des électeurs italiens sur la formation de la coalition gouvernementale ?

La gestion des Etats modernes porte plus sur le choix des moyens concrets pour résoudre des problèmes partout très semblables que sur celui de grandes idéologies. Dans une société complexe et diversifiée, la conduite d'une politique implique l'adhésion des administrés, plus même leur participation active. C'est une vérité que découvre peu à peu le monde économique: l'autonomie et l'implication des agents, la décentralisation des décisions sont les conditions de l'efficacité de l'entreprise.

Les institutions de démocratie directe donnent aux citoyens une prise directe sur toutes les affaires de la cité. Dans ce sens, elles sont parfaitement modernes puisqu'elles offrent un cadre adapté aux préoccupations actuelles des individus, plus intéressés aux problèmes ponctuels qu'aux grands choix programmatiques. Elles font la part trop belles aux puissants groupes d'intérêts bien organisés ? Certes, mais elles permettent

JD

(suite à la page 3)

La peur du mot et la force de la chose

Les Suisses n'aiment pas le mot «grève». Ce qui n'a pas empêché les femmes de fêter avec originalité dix ans d'(in)égalité.

(y) Elle a eu lieu, osant porter son vrai nom. Elle, cette mesure de combat contraire à la paix du travail et des foyers. Elle, cette audace qui fonde la dignité des travailleurs en temps de libéralisme avancé — comme disent les prophètes de la lutte finale. Elle, cette manifestation qui veut tout dire de l'impatience immédiate devant l'injustice non encore réparée, à la détermination de faire triompher à plus long terme des revendications fondamentales. Elle, c'est bien sûr la grève — des femmes — décrétée par l'Union syndicale suisse et non par telle ou telle fédération, pour marquer les dix années d'inégalité de fait entre femmes et hommes, malgré l'inscription du principe de l'égalité dans la Constitution fédérale en 1981.

Humour et simplicité joyeuse

Peu importe le nombre des participant-e-s à cette magnifique journée «rose-fuchsia», du 14 juin 1991. A partir de

liste des natifs de Suisse, de Saint-Gall, a obtenu un mandat.

Un cinquième (20,3%) des Français qui élaient leurs six représentants au Conseil des Français à l'étranger ont participé au vote. Cinq des six listes présentées ont obtenu une représentation. Seul le Cercle national des Français résidants à l'étranger, patroné par Jean-Marie Le Pen, n'a pas d'élus. Deux listes, avec chacune un élu, représentaient la mouvance de l'actuel président de la République. Une femme est élue sur une liste s'intitulant France-Suisse-Liechtenstein.

La Savoie n'oublie pas son passé et veut conserver une identité. C'est ainsi que le Sarto, une association de la région, a accueilli récemment la famille du chef de la Maison de Savoie dans une «rencontre autour de la Croix de Savoie». A la même époque, la princesse Marie-Gabrielle de Savoie a rendu visite à l'Académie de Savoie à Chambéry.

100 000, chiffre cité par les estimations les plus prudentes, le succès était de toute manière superbe, éclatant, impossible à méconnaître. Et comme la journée fut empreinte d'humour, de simplicité joyeuse et de fantaisie dans le renversement des rôles, la réussite reste indiscutable.

Voilà qui fait plaisir sincèrement sans arrière-pensée, même si le machisme n'a subi qu'un refoulement momentané — et encore, pas dans toutes les rédactions. Et cela même si, au niveau de la notoriété, la journée du 14 juin aurait tout aussi bien pu se passer d'événements, tellement on en avait parlé d'avance, saisissant l'occasion d'évoquer les discriminations dont les femmes demeurent victimes à l'école et au travail notamment.

Mais le tout a démontré le caractère perturbé du rapport que nous entretenons à l'idée même de la grève. Passons sur les commentaires des bourgeoises, tellement embêtées par le mot qu'elles ont pu se sentir dispensées de faire la chose. Passons également sur les propos patronaux, tout empreints du sérieux de rigueur pour les grands affrontements.

Mais arrêtons-nous sur les discours des autres, qui ne sont ni les femmes non féministes et fières de l'être, ni des patrons peu portés sur la plaisanterie quand il s'agit d'heures de travail perdues. Eh bien, les autres, ils/elles ont eu beaucoup de peine — moi la première d'ailleurs — à prononcer le mot de grève, qui sonne dans notre pays comme une provocation, à la fois gratuite quant à son sens, et souvent coûteuse quant à ses effets sur les salarié-e-s concerné-e-s.

Pas de tradition de lutte

Nous n'avons aucune tradition, et donc pas de culture en matière de grève, contrairement à beaucoup de pays, voisins ou moins proches, où l'on a une telle familiarité avec les mesures de lutte qu'elles en perdent trop souvent leur effet de pression. En Suisse, on travaille, Monsieur, on ne dérange pas; certes notre «workalcoholism» ne va pas comme au Japon jusqu'à l'auto-réduction

de la durée des vacances — sauf cas graves mais exceptionnels. Mais le fait même d'interrompre le travail, de le faire ouvertement et non pas sous le couvert d'un alibi quelconque, le fait d'affirmer le droit d'exister en dehors même du travail accompli, tout cela perturbe si profondément notre système de valeurs que nous préférons taire le mot de grève. Mécanisme classique de la négociation par le silence.

Triste exorcisme en vérité, et qui n'arrange rien car la non mention d'un fait ne l'a jamais privé de sa réalité. Or donc, dissimulée le plus souvent en journée d'action et de réflexion, la grève des femmes a bel et bien eu lieu, sous des formes peu traditionnelles le plus souvent — mais les femmes sont encore trop neuves en syndicalisme comme en politique pour faire les choses comme le veut la tradition, masculine évidemment. ■

La modernité de la démocratie directe

(suite de la première page)

aussi de s'opposer à eux, de stimuler et de résoudre les conflits qui sont le propre de la vie démocratique.

Les formes actuelles de la démocratie directe ne sont pas pour autant sacrées et méritent réexamen, non pour en réduire la portée mais au contraire pour les approfondir. On pense par exemple à l'importance croissante des textes d'application alors que la participation populaire est limitée aux normes constitutionnelles et aux lois.

L'exercice des droits populaires ne va pas sans problème: niveau de compréhension des citoyens, inégalité des moyens financiers notamment. Certains, face à ces difficultés, préconisent de restreindre cet exercice sous prétexte de mieux assurer la participation démocratique. L'autre solution consiste à améliorer les conditions de la vie démocratique, par exemple en renouvelant la formation civique dans les écoles. Parce que cette manière de vivre en communauté est exigeante pour les individus. JD